

Zeitschrift: Le messenger suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France

Herausgeber: Le messenger suisse de France

Band: 16 (1970)

Heft: 8-9

Rubrik: Affaires fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

affaires fédérales

Les gymnastes suisses face à un choix vital

(C.P.S.) Un peu partout à travers le monde on se prépare avec soins en vue des championnats du monde de gymnastique, qui se dérouleront en octobre 1970 à Ljubljana. Et la Suisse ne reste pas en arrière dans ce domaine, cette Suisse — ou, plus exactement cette S.F.G. — qui mit si longtemps à s'intéresser aux compétitions internationales gymniques. Et qui ne fut pas parmi les membres fondateurs de la Fédération internationale de gymnastique, alors qu'elle est le plus ancien groupement gymnique du monde fondé — rappelons-le — en 1832 à Aarau. Mais, par vocation, la S.F.G. étant dès le début un groupement civique, les gymnastes suisses se contentèrent de disputer des compétitions sur le plan suisse, concours de sections, de spécialistes aux engins ou encore aux jeux nationaux.

Toutefois, dans les premières décennies de ce siècle, des voix de plus en plus nombreuses s'élevèrent en faveur de rencontres internationales, tant et si bien qu'un observateur fut envoyé aux Jeux Olympiques de 1920 à Anvers. Son rapport fut à tel point positif que la S.F.G. participa pour la première fois et officiellement aux J.O. suivants, ceux de Paris en 1924.

Mais il fallut attendre encore dix ans pour qu'elle soit présente à un championnat du monde, à Budapest en 1934, et avec un succès extraordinaire,

puisqu'elle se classa première en nation et que Eugène Mack emporta le titre de champion du monde. Depuis lors on enregistra une longue suite de succès helvétiques, puis il y eut le crux de la vague, et le renouveau actuel...

Toutefois, il n'y a pas que les gymnastes masculins qui pratiquent les engins, les jeunes filles s'étant également intéressées à cette discipline, à quoi il faut ajouter les athlètes légers, les lutteurs, les joueurs de handball, les uns et les autres désirant affronter des adversaires étrangers. Ce qui est légitime, mais exige l'engagement d'entraîneurs qualifiés.

Comme Jack Gunthard et Marcel Adatte pour nos « magnésiens » d'élite et nos espoirs. Jusque-là, tout le monde est d'accord... mais il s'agit de savoir comment trouver les ressources nécessaires. Des ressources qui dépassent les possibilités actuelles de la S.F.G. Et c'est là que le choix se pose de la façon suivante : faut-il en revenir à la « gymnastique de grand-papa et rester en vase clos, ou faut-il poursuivre la marche en avant ? Cette dernière solution est admise — et il est impensable qu'elle ne le soit pas — l'ensemble des gymnastes suisses, masculins et féminins, doivent faire le geste qui s'impose. C'est-à-dire créer un fonds de quelque 300.000 francs, en versant chacun 1 franc. Telle est la proposition du comité central de la S.F.G., et la parole est maintenant aux associations affiliées et à tous ceux qui se réclament des quatre F. Et, si

le nouvel article constitutionnel bientôt soumis au peuple apportait une solution valable, alors c'est un « oui » massif que les gymnastes devraient déposer dans l'urne ! Comme d'ailleurs tous les autres sportifs de notre pays, qui se trouvent devant une même situation que la S.F.G.

Une Suisse en évolution

(C.P.S.) La Fête nationale est occasion chaque année de louer les vertus antiques et souvent de déplorer les mœurs du temps présent. Il s'agit là d'un exercice facile car aucun de nos contemporains ne peut dire le goût exact de la soupe au lait de Kappel, ni indiquer la couleur des yeux de Winkelried. On se réfère à des légendes et rarement à des documents. On oublie que le bon vieux temps comportait des inconvénients majeurs comme la didette périodique, la peste et le choléra. Bref, on idéalise sans faire œuvre objective d'historien.

On obéit aussi à un certain masochisme propre à ce pays et à une nostalgie naïve mais parfaitement stérile. Dans le temps également, tout semble beau qui vient de loin, et on l'admet sans aucun esprit critique ni constructeur. Certes, nous devons reconnaissance et respect aux ancêtres qui ont eu le courage de lutter pour maintenir des libertés et conquérir une indépendance dont nous jouissons encore. Ils ont fait front à la malice des temps, mais autant par nécessité que par vertu. Et il a fallu attendre

l'aube du XIX^e siècle pour que toutes les populations de ce pays puissent bénéficier de l'indépendance politique totale.

Indépendance toute relative encore pour certaines classes de la société, qui ont dû patienter et trimer pour que l'indépendance s'accompagne enfin de justice sociale.

Il ne faut point que le passé soit glorifié sans nuances, ni penser que nos prédécesseurs étaient des enfants de chœur tout esprit et tout désintéressement, avec accompagnement de courage militaire et civique. Un ossuaire du Valais porte à son fronton cet avertissement: « Nous fûmes ce que vous êtes; vous serez ce que nous sommes. » Or, par bonheur, nous vivons! Et il s'agit d'en prendre conscience et d'en reconnaître les avantages. Tout pays est en état d'évolution et de changement constants. Il faut s'en accommoder et ne pas tout dénigrer dans un esprit chagrin. Chaque époque a ses joies et ses peines, ses succès et ses échecs, mais le bilan ne varie pas beaucoup.

Prenons quelques exemples. On se lamente parce que la construction des autoroutes défigure le visage aimé de la patrie, dévore des hectares de champs et de vignes, saccage des sites. C'est exact dans une certaine mesure — mais qui renonce volontairement à son automobile pour sauver le paysage? Un problème analogue s'est posé en termes presque identiques dans un passé pas très lointain: lors de l'établissement des chemins de fer. On a gémi alors, et protesté. Qui regrette aujourd'hui que la ligne Lausanne-Berne traverse les cotteaux de Lavaux, surtout au débouché du tunnel de Chexbres? La nature a réparé les dégâts passagers et la ligne s'inscrit harmonieusement dans le paysage. Il en ira de même pour les autoroutes.

On s'inquiète d'un certain

excès de population étrangère, qui n'est qu'une conséquence logique et inéluctable de notre prospérité. Aurait-on oublié l'afflux d'étrangers, en Suisse romande particulièrement, lors de la révocation de l'Edit de Nantes? Ils se comptaient par milliers, et Genève fut comme submergée. Mais les Genevois d'alors furent plus sages et plus généreux que nous. Au lieu d'écouter un quelconque Schwarzenbach de l'époque, ils surélevèrent leurs maisons d'un étage pour loger les immigrants... et ils en retirèrent plus tard grand profit. Voilà une leçon de l'histoire qu'on ferait bien de ne pas oublier.

On craint, dans certains milieux, le processus d'intégration européenne. On pense que la Suisse va y perdre sa personnalité et son âme, et se dissoudre dans un grand ensemble. Aurait-on oublié les remous provoqués par la formation de l'Etat fédératif, l'actuelle Confédération? Les monnaies cantonales disparaissent, ainsi que les péages internes et aux portes des bourgs et des villes. Chaque Suisse reçut le droit d'établissement en un point de son choix sur tout le territoire de la Confédération. Quoi, la libre circulation des travailleurs avant la lettre! Nous n'en sommes pas morts, et nous n'y pensons même plus, tant cela va de soi.

On pourrait continuer ce jeu des analogies. Elles montrent simplement que la faculté d'adaptation des nations est aussi forte que celle des individus. La vie est mouvement. La sclérose et l'immobilisme sont mortels. En ce 1^{er} août 1970, ne pleurons pas sur le passé, ne geignons pas sur le présent, mais regardons vers l'avenir. C'est le meilleur hommage que nous puissions rendre à ces ancêtres qui ont eu la volonté de résister, puis d'aller de l'avant. Ils ne nous ont jamais donné l'exemple du renoncement et de la capitulation.

René Bovey.

+GF+

Raccords
et
Robinetterie
en fonte malléable
+ GF +

Raccords
et
Robinetterie
en matière plastique
+ GF +

Machines à fileter
et à tronçonner
+ GF +

Raccords à bague
de serrage
système SERTO,
cuivre, aciers et inox

Vannes SAUNDERS

Lavabos - Fontaines
ROMAY

PRODUITS SUISSES

GEORGES FISCHER

SOCIÉTÉ ANONYME

14, rue Froment - PARIS-11^e

Tél. : 700-37-42 à 37-44

Télex : 23922 Fischer Paris

Au-delà de la xénophobie

(C.P.S.) Au lendemain du vote du 7 juin où l'initiative Schwarzenbach fut heureusement repoussée, il apparut cependant que l'existence d'une forte population étrangère posait à notre pays un problème réel. Il avait — insidieusement — été mal posé et la solution envisagée était particulièrement inadéquate, inhumaine, brutale. Il convient donc de reprendre toute l'affaire à la base et d'étudier les voies et moyens d'établir un « modus vivendi » raisonnable entre la population autochtone et les travailleurs allogènes dont nous ne pourrions plus nous passer à l'avenir.

Le Conseil fédéral avait promis, au soir du vote, de se saisir de la question. Il l'avait déjà fait par son arrêté de mars bloquant les effectifs des travailleurs à l'année à leur niveau d'alors et restreignant strictement l'entrée des saisonniers. Il vient de franchir un nouveau pas en instituant une Commission consultative dont les membres seront choisis hors de l'administration et qui devra assister l'autorité de ses conseils; elle devrait être constituée jusqu'à l'automne.

Sa tâche est délicate et complexe. En effet, elle ne devrait pas avoir à connaître des problèmes techniques de la main-d'œuvre. Les milieux économiques savent déjà à quoi s'en te-

Le Français

3, avenue de l'Opéra
Tél. OPE. 88-20

Comme par le passé,
vous y dégusterez
la bonne fondue suisse
et les délicieuses croûtes
au fromage

nir à cet égard et les autorités connaissent leurs besoins à court et à long terme, pour toutes les branches de l'activité nationale, y compris ceux des grandes régions. Il ne s'agit donc pas de procéder à de nouveaux tris et à de nouvelles estimations. L'appareil des lois et règlements est en place et les polices cantonales et fédérales des étrangers disposent des instructions nécessaires pour ouvrir ou fermer les vannes de l'immigration.

Le malaise qui est apparu est d'ordre psychologique et humain, et c'est sur ce terrain qu'il sied de s'engager. C'est dire que le choix des personnes appelées à jouer le rôle de conseillers ne sera pas facile. Il ne s'agit pas de désigner des experts, des techniciens et des spécialistes de l'économie et des affaires, ni même les professeurs et des sociologues qui sont plus familiers de théories et des spéculations que de la réalité quotidienne. Il faut trouver des hommes qui ont les deux pieds sur la terre, habitués à travailler en pleine pâte humaine, avec cœur et générosité, mais circonspection. Ils devront tenir compte dans leurs études et jugements autant des réactions souvent épidermiques d'une partie de la population suisse que des besoins légitimes et profonds des travailleurs étrangers et de leurs familles sur le plan humain et social.

Ces perles rares trouvées et désignées — et si possible sans trop de soucis du dosage des partis politiques, des cantons et des confessions — il faudra encore dénicher le président qui les disposera en un collier harmonieux. Cet animateur devrait posséder l'expérience de la vie et de ses difficultés au niveau de l'individu et des collectivités, avoir des vues larges et prospectives, l'habitude des contacts humains, la connaissance des mentalités étrangères à la nôtre et des idées sur l'évolution du monde moderne, que ce soit ce-

lui du travail ou de la politique.

Vous me direz que je trace un portrait-robot, ou alors celui de l'homme idéal. Je crois cependant que la difficulté majeure consistera à trouver un homme qui ait du temps et qui ne s'occupera pas en passant de ce problème capital; qui ne soit pas qu'un président de séances où l'on collationnera des rapports établis par des fonctionnaires. C'est pourquoi l'idée de la N.S.H. était séduisante, qui suggérait de nommer un délégué du Conseil fédéral à la main-d'œuvre étrangère. On ne paraît pas devoir la retenir pour l'instant. Et — on l'a dit — il s'agit moins d'un problème de main-d'œuvre proprement dite que d'un problème humain et politique. Comme Diogène, le Conseil fédéral cherche un homme. N'en est-il aucun qui serait actuellement en disponibilité de la Confédération ?

René Bovey.

HERMES

présente :

La Machine Comptable

HERMES C-3

- Machine Comptable Suisse Alpha-Numérique
- Ecriture Rapide
- Calcul Silencieux
- Alignement Décimal Automatique
- Contrôle à zéro
- Répétition Automatique
- Capacité des Compteurs 11/11

Connaissez-vous la nouvelle
Facturière F-3
à Contrôle Electronique ?
Documentation et
Démonstration

HERMES - PAILLARD S.A.

2, pl. du Théâtre-Français
PARIS-1^{er} - Tél. RIC. 31-56

L'ambassadeur italien remet au président de la Confédération une plaquette d'argent au nom des travailleurs de son pays en Suisse

L'ambassadeur d'Italie en Suisse, M. Enrico Martino, accompagné d'une délégation de quatre ouvriers italiens, a remis une plaquette commémorative en argent au président de la Confédération, M. Hans-Peter Tschudi. Ce présent, offert à l'occasion de la fête nationale, doit concrétiser la reconnaissance des travailleurs italiens en Suisse.

Cette plaquette porte en relief un visage féminin symbolisant l'Italie et la mention « al presidente della Confederazione elvetica/gli emigrati italiani con gratitudine/1. agosto 1970 ». Elle a été créée par le sculpteur italien Peitro Galina, établi au Locle. L'initiative de cette démarche est due au groupe de Zürich « centro d'arte e di cultura italiana », qui cherche, par le biais de la connaissance artistique et culturelle, à créer des rapports compréhensifs et humains entre les communautés suisse et italienne.

Une collecte, commencée en juin et devant se terminer ce mois, a été entreprise auprès des travailleurs italiens de toute la Suisse pour financer ce cadeau symbolique, ainsi que pour l'éducation des enfants handicapés. (A.T.S.)

Révision du code pénal

La Commission de conseil national chargée d'examiner le projet de révision partielle du code pénal suisse, a siégé à Lucerne, les 1^{er} et 2 juillet, sous la présidence du député argovien Arthur Schmid et en présence du chef du Département fédéral de justice et police, M. Ludwig von Moos. Sa tâche consistait à prendre position

face aux multiples divergences qui, à la suite des décisions prises par le Conseil des états, le 18 mars, séparent encore les deux Chambres du Parlement fédéral.

Avant d'entreprendre ses délibérations, la Commission a consacré plusieurs heures à l'audition de quelques professeurs de droit pénal, venus de différentes universités suisses et invités à donner leur avis sur les divergences principales.

Selon un communiqué publié récemment, la Commission proposera au Conseil national de se rallier sur de nombreux points, à l'avis du Conseil des états. L'accord s'est réalisé, notamment, sur l'article 13, concernant l'examen qui doit être ordonné en cas de doute quant à la responsabilité de l'inculpé.

En outre, il ne subsiste plus de divergence au sujet de la peine accessoire de la privation des droits civiques, qui est appelée à disparaître du code, tandis que des règles nouvelles seraient introduites à propos de l'incapacité d'exercer une fonction publique (article 51).

Deux divergences de principe pourtant dans la mesure où le Conseil national suivra les propositions de sa Commission.

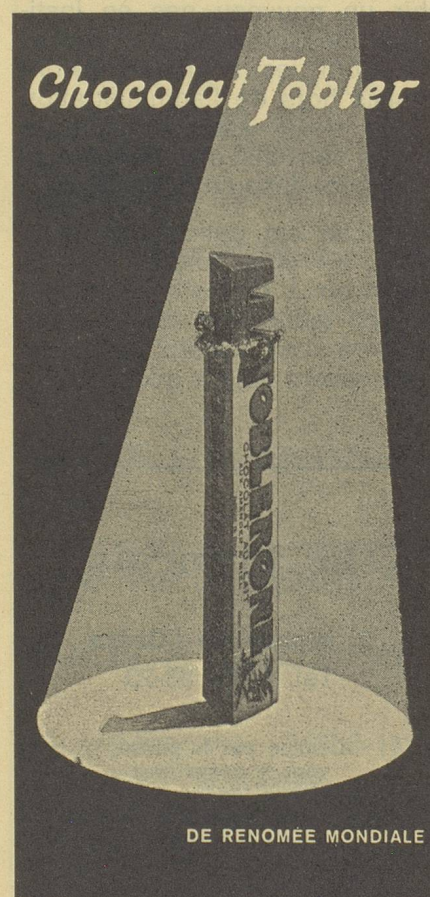
L'une d'elles a trait à la durée minimum des peines d'emprisonnement. Le Conseil des états a décidé que cette durée minimum resterait fixé à trois jours, tout en prévoyant un régime spécial, très proche de celui des arrêts, pour l'exécution des peines d'emprisonnement de trois mois au plus. En revanche, le Conseil national, convaincu que les courtes peines d'emprisonnement sont sans valeur éducative et ne permettent guère d'appliquer un programme de résocialisation, a jugé que le minimum de l'emprisonnement doit être de trois mois et non plus de trois jours.

Par 16 voix contre 4, la Com-

mission du Conseil national s'est prononcée pour le maintien de cette dernière décision.

L'autre divergence qui touche aux conceptions fondamentales du droit pénal concerne les conditions du sursis à l'exécution des peines. (A.T.S.)

En l'état actuel du droit, le sursis est exclu si le juge s'arrête soit à une peine de réclusion, soit à une peine d'emprisonnement d'une durée supérieure à un an. Alors que le conseil des états n'a pas voulu modifier la solution en vigueur, le conseil national s'est déclaré favorable à la possibilité d'accorder le sursis pour toute peine d'emprisonnement n'excédant pas deux ans. Pour sa part, la Commission du conseil national proposera un moyen terme, suivant lequel le sursis serait possible à raison de toute peine privative de liberté dont la durée ne dépasse pas dix-huit mois. Alors



que le droit pénal s'oriente résolument en direction de la peine unique, la Commission a considéré qu'il ne se justifierait pas de maintenir, à propos du sursis, la distinction entre la réclusion et l'emprisonnement. Quant à l'extension du domaine du sursis, elle lui a paru commandée, malgré l'opposition d'un certain nombre de magistrats de l'ordre judiciaire, par le fait que le sursis est apparu jusqu'ici comme la mesure de resocialisation la plus efficace, et non point comme une simple marque de clémence. Les statistiques de la criminalité montrent en effet que, dans leur grande majorité, les délinquants qui bénéficient du sursis ne démentent pas le pronostic favorable dont ils ont bénéficié, qu'ils savent éviter toute récidive.

Le communiqué conclut : si elle n'a pas pu ni voulu faire violence à ses convictions dans les deux domaines qu'on vient de mentionner, la Commission du conseil national n'a pas moins exprimé l'espoir que l'accord des deux Chambres se fera prochainement et qu'ainsi la réforme des dispositions du code pénal sur les peines et mesures et leur exécution parviendra à son terme longtemps attendu. (A.T.S.)

Les officiers d'état civil et les problèmes du droit d'adoption et de la publication de mariage

Les officiers d'état civil se sont occupés de la simplification de l'acte de publication du mariage, des problèmes de l'adoption complète, ainsi que de l'allègement de l'adoption d'un enfant lors de leur session qui a eu lieu récemment à Davos sous la présidence de M. Eduard Huwyler, président de l'Association suisse des officiers de l'état civil, et en présence de M. Hans Hegg, représentant du Département fédéral de justice et police et du Conseil fédéral.

L'avant-projet 6 du nouveau droit d'adoption, sur lequel le parlement s'occupera probablement déjà au début de l'an prochain, prévoit entre autres l'adoption complète de l'enfant après deux ans d'adoption, pour laquelle il faut être marié depuis cinq ans. On a laissé tomber, dans cet avant-projet, la condition de ne pas avoir d'enfants. A l'adoption doivent être liés l'indissolubilité de celle-ci, le droit d'héritage et le droit de cité des enfants, même étrangers, ainsi que la rupture égale des rapports avec l'ancienne famille. Seul un profond bouleversement des conditions d'adoption doit rendre possible l'annulation de l'adoption complète, auquel cas l'enfant doit conserver le nom et le droit de cité des parents adoptifs.

En ce qui concerne la simplification de l'acte de publication du mariage, le comité central a exprimé l'avis qu'on devrait renoncer à la publication du mariage au lieu d'origine, tandis que la conférence des inspections cantonales propose de publier les bans au lieu de domicile seulement. Comme la conférence des inspections cantonales, l'association suisse des officiers de l'état civil cherche à aplanir les différences et à donner connaissance de son point de vue aux autorités fédérales dans un rapport commun.

M. Fr. Jos. Jaeger, président de la conférence des inspections cantonales de Soleure, a déclaré que le devoir central de l'association était la formation par ses propres instructeurs.

En dehors des affaires ordinaires, les délégués des associations se sont occupés également de cas pratiques par groupe de travail. (A.T.S.)

Ets SCHLÉGEL & Cie s.a.

14 à 16 bis, rue Emile Level
PARIS - 17

627-47-52 ou 627-66-38

**CHAUFFAGE CENTRAL
TOUS SYSTEMES
SPECIALISTE
CHAUFFAGE D'APPARTEMENTS
ET EQUIPEMENT SALLES DE BAINS**

L'« image » de la Suisse à l'étranger dépend de ses valeurs humaines

A l'occasion de sa 42^e assemblée générale tenue à Lausanne, l'office suisse d'expansion commerciale avait demandé à MM. Pierre Freymond, conseiller national vaudois, et Frédéric Walthard, secrétaire général du Département fédéral de l'économie publique, de définir la présentation de la Suisse dans le monde.

Les deux conférenciers sont tombés d'accord sur le fait que l'« image » de notre pays à l'étranger dépend plus des valeurs humaines et personnelles du Suisse que d'une propagande économique ou politique. C'est pourquoi la Suisse doit prendre garde aux maladies de la richesse et à un certain « triomphe de la médiocrité ». Il est plus important d'« être » que d'« avoir », a dit M. Freymond. Il y a une vingtaine d'années, une haute personnalité étrangère nommait ainsi les « génies » suisses de l'époque : Grock, Barth, Le Corbusier, Jung et Duttweiler.

Pour la Suisse, la qualité supplée à la quantité, a rappelé M. Walthard. C'est grâce à l'homme — en l'absence de richesses naturelles — que la Suisse est devenue l'un des « grands » de l'économie mondiale (24 milliards de francs d'exportations en 1969, pour 6 millions d'habitants). Il ne faut pas oublier, d'autre part, l'image que donnent les 300 000 Suisses à l'étranger et celle qu'emportent les quelque 10 millions de touristes étrangers que notre pays reçoit annuellement.

Des idées semblables furent développées par M. Fritz Hummler, président de l'O.S.E.C., dans quelques considérations sur la participation de la Suisse aux expositions universelles. Il est important pour notre pays de se dégager encore davan-

tage des notions d'ordre purement économique. La Suisse doit se présenter au monde dans toutes ses diversités culturelles et politiques, car il n'y a pas d'antinomie entre l'économie et les valeurs intellectuelles. La conception qui veut faire des expositions universelles des armes de propagande économique n'est plus défendable.

Hummler a suggéré la constitution d'une commission de coordination permanente qui, à l'avenir, préparerait la participation de la Suisse à ces expositions et définirait une politique d'ensemble. (A.T.S.)

Lente approche vers l'Europe

(C.P.S.) Le gouvernement fédéral entoure volontiers ses travaux de silence, sinon de mystère. Il ne crie pas ses intentions sur les toits. C'est du reste de bonne guerre et de saine administration quand des négociations internationales sont en cours ou en préparation. Ce l'est peut-être moins quand il s'agit d'affaires internes, même celles qui concernent la défense nationale. Mais le Conseil fédéral a une longue pente à remonter dans le domaine de l'information du public, pour passer de l'extrême réserve à l'ouverture confiante à l'égard de la presse. Il y a cependant progrès, il faut honnêtement le reconnaître.

C'est pourquoi on commence à apprendre de mieux en mieux comment le Conseil fédéral envisage d'empoigner le problème des relations entre la Suisse et les six pays de la Communauté économique européenne (C.E.E.). C'est une histoire qui a déjà vécu bien des péripéties, tant du côté de la C.E.E. que des pays européens qui n'en ont pas partie. A l'origine, la C.E.E. ne devait être que l'instrument permettant d'atteindre à l'unification politique du continent. Ses promoteurs se référaient visiblement à un exemple

du passé, celui de Bismarck créant le « Zollverein » pour amener les Etats allemands à former un « Reich » unifié. Ce qui a réussi à l'homme d'Etat prussien a échappé aux « pères » de l'Europe, les Monnet Schumann, De Gasperi, Adenauer. La C.E.E. n'est pas devenue facteur d'unification politique elle est restée jusqu'à ce jour sur le plan de la collaboration économique. Le continent ne s'est pas donné un gouvernement unique. L'Europe est restée une Europe des Etats et

part, et sur le plan mondial, une libéralisation assez large des échanges a été obtenue sur le plan mondial à la suite des négociations dites Kennedy.

La voie est donc ouverte à un ultérieur développement. La C.E.E. a fini par admettre la possibilité d'accepter la candidature de nouveaux Etats, en particulier de la Grande-Bretagne.

Elle a reconnu aussi officiellement qu'une collaboration avec des Etats neutres comme la Suisse était souhaitable. Les pourparlers entre C.E.E. et les candidats à l'adhésion complète d'une part, entre la C.E.E. et les pays qui ne souhaitent qu'une collaboration sans engagement politique d'autre part, devraient se dérouler simultanément. La négociation avec l'Angleterre débuta le 30 juin. Les conversations exploratoires avec les neutres, dont la Suisse, s'engageront dès le début de l'automne.

Comment la Suisse aborde-t-elle cette étape? Notons tout d'abord qu'elle a préparé très soigneusement son dossier depuis des années. Un « bureau de l'intégration » est à l'ouvrage, composé de représentants du Département politique et du Département de l'Economie publique. Les milieux de l'économie privée sont aussi à l'œuvre, et tout particulièrement le « Vorort » de l'industrie et du commerce.

La Suisse ne tient ferme, au fond, qu'à une condition : le maintien absolu de sa politique de neutralité et sa liberté de mouvement dans ses relations avec tous les pays du monde. Pour le reste, elle n'a pas de préjugé ni d'idée préconçue.

Elle est prête à examiner toutes propositions de collaboration dans tous les domaines, sauf celui de la politique et de la défense nationale. On connaît cette position à Bruxelles et l'on consent à tenir compte des limites qu'elle trace. Il doit être cependant clair que la Suisse doit se préparer à quelques sa-

GRAND STOCK
de
PETITS ROULEMENTS
RADIAUX
Alésage : 1% à 10%

RMB

ROULEMENTS MINIATURES
BIENNE S. A.

REPRÉSENTANT :
Sté William BAEHNI et Cie
147, rue Armand-Silvestre
92 COURBEVOIE
333-46.54

Une gamme R. M. B.

le restera encore longtemps... grâce notamment à l'action retardatrice du général de Gaulle auquel la Suisse doit en l'occurrence une fière chandelle.

Mais une certaine évolution se poursuit néanmoins. Parallèlement à la C.E.E., une autre concentration européenne s'est formée, l'Association européenne de libre échange (A.E.L.E.) dont la Suisse fait partie dès l'origine. Cette Association a maintenant atteint son objectif principal : établir une zone de libre-échange complet entre les pays membres. D'autre

crifices en échange d'avantages qui lui paraîtront plus importants. Elle ne saurait prétendre au beurre et à l'argent du beurre.

Mais elle est loin de se présenter les mains vides. C'est une importatrice de biens de consommation qui en font un des meilleurs clients des pays de la C.E.E., quand bien même ses échanges avec ceux de l'A.E.L.E. ont considérablement augmenté.

Jusqu'ici, les préparatifs menés à Berne dans le silence des bureaux fédéraux ont été des plus discrets. Le moment ne serait-il pas venu d'en dire plus et de préparer psychologiquement l'opinion publique en faisant connaître les grandes lignes des oppositions auxquelles nous serons confrontés ? La Suisse est sans doute devant un tournant de son histoire économique. Il faut que gouvernement, parlement et peuple puissent le prendre ensemble, sans trop de grincements de freins, ni dérapages même contrôlés...

René Bovey.

La Suisse demeure un pays de tourisme

(C.P.S.) En 1969, le tourisme suisse a battu le record de 1968. D'une année à l'autre, le nombre des nuitées est passé de 32,48 à 33,72 millions. Et encore ne s'agit-il que de l'hébergement traditionnel, précise M. Werner Kampfen, directeur de l'Office national suisse du tourisme, dans le 29^e rapport annuel de l'O.N.S.T. A ce résultat, il convient d'ajouter les nuitées de l'hébergement complémentaire ou para-hôtelier. Bien qu'elles ne soient encore recensées que dans quelques régions, elles font l'objet d'estimations officielles et globales que l'on peut tenir pour sûres. On a lieu d'admettre que ces nuitées ont progressé de 22 à 24 millions.

Allemands, Français et Américains, en tête

Il s'agit de déceler ce que ce nouveau record du tourisme a tout ensemble de rassurant et d'inquiétant. Est tout d'abord rassurante la constatation que l'accroissement du chiffre des nuitées en provenance d'outre-mer — dont le taux n'a jamais été aussi élevé — a permis de compenser le fléchissement des nuitées d'hôtes français (de

sans raison. En effet, ce taux s'inscrit au double de la progression, exprimée en pour cent, du nombre des passagers sur l'Atlantique par l'ensemble des compagnies aériennes membres de l'I.A.T.A. Les nuitées fournies par le Japon (+ 30 %), le Mexique (+ 30 %), l'Espagne (+ 24 %) et les pays nordiques, enregistrent également une progression extraordinaire.

L'élargissement de nos marchés — encore que l'apport européen continue à s'inscrire à 80 % environ — a permis une répartition toujours plus égale des risques. La forte augmentation des nuitées allemandes, néerlandaises, belges et italiennes, est rassurante aussi. Pour la première fois, l'apport belge est supérieur à celui de l'Italie. La Belgique vient au cinquième rang de nos clients, après l'Allemagne, la France, les Etats-Unis et la Grande-Bretagne. Le fait que les Etats-Unis ont conquis la troisième place longtemps occupée par la Grande-Bretagne, et précédemment par la France, a tout particulièrement retenu l'attention de nos concurrents.

Malgré le « tourisme exotique »

Relevons tout d'abord que ce résultat, si l'on songe à l'augmentation des vitesses et des capacités du trafic aérien, est particulièrement heureux. Le début des années 60 a marqué l'essor, en Allemagne fédérale tout particulièrement, des voyages par avions affrétés, du « tourisme exotique ». Il semblait alors que des déplacements limités à l'Europe ne répondaient pas aux exigences du « prestige social ». La Suisse et les pays alpins enregistraient cette évolution avec inquiétude.

Aujourd'hui, c'est l'Europe qui offre les attraits de l'« exotisme », de l'inconnu aux Américains et Canadiens, aux Japonais, aux Australiens, aux Sud-Africains. Des arrangements à forfait, à des prix relativement

EPICERIE FINE

**VERNETTE
& PRADER**

(Langwies-Grisons)
S.A. au capital de 2 000 000 de F

**CAFÉS
THÉS**

**PRODUITS EXOTIQUES
et
ETRANGERS**

Vins suisses et de toutes origines

**115-117, avenue du Maine
PARIS-14^e**

Tél. **783-04-47**
734-86-33

Torréfaction journalière de cafés

16 % ou de 541 000) consécutif à la dévaluation et aux restrictions en matière de devises, comme aussi le recul des nuitées britanniques (de plus d'un million au cours des huit dernières années) provoqué par les mesures d'austérité, la faiblesse de la livre sterling et les limitations des déplacements touristiques. L'augmentation de 25 % ou de 458 000 du nombre des nuitées en provenance des Etats-Unis a fait sensation dans les milieux touristiques. Et non

modérés, mettent notre vieux continent à la portée de bourses toujours plus nombreuses. Située au cœur de l'Europe, la Suisse est le point d'arrivée idéal, le centre idéal d'où l'on peut rayonner en tous sens. Simultanément, on constate que notre « image » apparaît sous un jour plus sympathique : Nous sommes « bien vus » en Amérique du Nord. Les enquêtes auxquelles l'O.N.S.T. a procédé en 1969 confirment les résultats réjouissants d'un sondage Gallup de 1968. La Suisse figure parmi les pays de tourisme auxquels les agences de voyages et les organisateurs de congrès donnent la préférence.

Redécouvrir son pays

L'augmentation du nombre des nutiées d'hôtes suisses contribue également à rendre rassurantes les perspectives. Les Suisses sont vraiment en passe de redécouvrir leur pays, tout particulièrement en hiver (pendant les week-ends prolongés ou les « secondes vacances », qu'une proportion grandissante de la population prend pendant la saison de neige). La formule est excellente. Cette alternance de la détente au pays et d'un fatigant voyage au loin est stimulante. Elle engage à comparer, à réfléchir, à juger.

Dans son livre « Mirages sur la Suisse », Pierre Henchoz constate que la jeunesse connaît mieux Majorque, la Costa Brava et la Sardaigne, que le pays d'Appenzell. Bientôt, cette remarque ne sera plus vraie parce que, par un retour naturel des choses, la jeune génération fera succéder à l'expérience du déracinement celle d'un nouvel enracinement.

Une centrale d'alarme pour touristes en difficultés à l'étranger

(C.P.S.) Les touristes en voyage à l'étranger peuvent être très désemparés lorsqu'il leur arrive un ennui sérieux (maladie, acci-

dent ou autre). Or, le T.C.S. vient de créer une « Centrale d'alarme » permanente pour donner les premiers renseignements : adresse d'un club, d'une représentation consulaire, d'un avocat, d'un médecin, d'un garage; conseils concernant les divers services du Livret ETI tels que rapatriement du véhicule, transport du conducteur et des passagers, retour immédiat par avion sanitaire, etc. De plus, il sera possible avant le départ de communiquer à la centrale l'adresse à laquelle on se rend, le parcours prévu et la période d'absence, afin d'être au plus vite informé d'un événement grave survenu dans la famille restée au pays.

Le numéro de la « Centrale d'alarme » est le 022-35-03-33.

Des téléphonistes répondent de 7 h 30 à 18 h. En dehors de ces heures, les messages sont enregistrés; dans ce cas, il y a lieu de donner d'une façon précise les renseignements suivants : nom de la personne qui appelle, adresse à l'étranger, numéro de téléphone, endroit où la personne se trouve, adresse en Suisse, motif détaillé de l'appel. Les communications peuvent être faites en français, allemand, italien et anglais.

Ce nouveau service est à la disposition de tous les touristes suisses se rendant à l'étranger, des conditions de faveur étant réservées aux possesseurs d'un Livret ETI.

ENTREPRISE GENERALE DE PEINTURE

FRANCIS M O N A

39, avenue de Seine
92 - Rueil-Malmaison
Tél : 967-70-13

38, rue François 1^{er}
Paris-8^e

Tél : ELY 79-16

La Ligue suisse contre le rhumatisme distribue des notices de prévention

La Ligue suisse contre le rhumatisme a distribué au cours de ces derniers mois 25 000 exemplaires de ses notices « prévention contre le rhumatisme », en allemand, en français et en italien. Une conférence de presse était organisée en juillet à Zürich par la Ligue pour présenter ces notices. Chacune des 24 notices différentes présente des explications et des conseils sur un aspect particulier de la prévention contre le rhumatisme.

Le président de la Ligue, M. W. Belart, a notamment insisté sur l'influence favorable de la gymnastique et du sport dans la prévention du rhumatisme, et la vice-présidente, Mme C.

Bloch, a évoqué les différentes méthodes de prévention dans divers pays, ainsi que l'activité de la Ligue suisse et des Ligues cantonales. (A.T.S.)

Fonds de placement étrangers

(Mémoire de l'Association suisse des banquiers)

(C.P.S.) La loi fédérale sur les fonds de placement ne régit que les fonds suisses. Son but — la protection efficace des épargnants — n'est donc pas pleinement atteint. Les épargnants sont, en effet, sollicités non seulement par des fonds de placement suisses, mais aussi par un nombre sans cesse croissant de fonds étrangers. Le législateur a reconnu que, pour protéger les porteurs de parts, il fallait également prendre des dispositions en ce qui concerne ces fonds. La loi sur les fonds de placement a autorisé le Conseil fédéral à édicter, par voie d'ordonnance, une réglementation sur les fonds de placement étrangers faisant appel au public en Suisse. Les dispositions prises sur cette base

par le Conseil fédéral dans l'ordonnance d'exécution de la loi fédérale sur les fonds de placement, du 20 janvier 1967, se sont toutefois révélées insuffisantes.

C'est pourquoi la Commission fédérale des banques a préparé un projet d'ordonnance spéciale sur les fonds de placement étrangers, qu'elle a soumis, sur ordre du Département des finances, à la procédure de consultation. Dans son mémoire, l'Association suisse des banquiers a exprimé sa satisfaction au sujet de cette ordonnance et a approuvé les idées qui sont à la base du projet. Celui-ci prévoit que toute propagande pour des parts de fonds de placement étrangers doit avoir lieu dorénavant par le canal d'une banque suisse choisie comme représentant par la direction étrangère du fonds. La banque représentante, qui devra en conséquence recevoir l'autorisation de faire appel au public, assumera ainsi certaines responsabilités dans la propagande des fonds étrangers. Les organismes de vente des directions des fonds de placement étrangers, qui se sont montrés extrêmement agressifs dans la vente des certificats, sont écartés.

D'autre part, le fonds qui veut faire appel au public en Suisse se doit de répondre à un certain nombre d'exigences. On doit s'assurer que dorénavant, seules pourront être vendues en Suisse les parts des fonds de placement dont la structure suit les principes essentiels de notre législation. Cela implique en particulier que la fortune des fonds étrangers soit gardée par une banque dépositaire qui doit veiller à ce que seuls les placements autorisés par le règlement du fonds soient effectués.

Les avoirs des fonds faisant appel au public ne peuvent être placés qu'en titres et en valeurs immobilières ; les placements en titres représentatifs de marchandises sont exclus. Les fonds

Huiles

et Graisses

" MOTUL "

**Automobiles
et Industrielles**

**119, boulevard Félix-Faure
93 - AUBERVILLIERS**

Tél. 352-29-29

dont les actifs sont constitués par des parts d'un autre fonds géré par la même direction ou par une direction alliée ne sont plus autorisés à exercer leur activité en Suisse. Les crédits grevant la fortune du fonds ne peuvent être pris que pour un montant correspondant au maximum au dixième de la fortune du fonds ; les ventes à découvert sont prohibées. Les fonds étrangers faisant appel au public en Suisse doivent enfin accepter, en tout temps, de reprendre des certificats, publier un rapport de gestion et faire contrôler leur activité par un réviseur indépendant. Leurs statuts doivent contenir des directives sur leur politique de placement, ainsi que des dispositions sur le calcul du prix d'émission et de rachat des parts et sur celui de tous les frais dont le porteur peut être débité.

René DOUILLARD

FLEURISTE

38, av. de la République

Tél. VOL. 87-98 PARIS-11°

**Livre dans le monde
entier par INTERFLORA**

Cette ordonnance spéciale, qui sera vraisemblablement promulguée au début de l'année prochaine, assurera une protection accrue des porteurs suisses de parts et fonds de placement étrangers. Ils doivent cependant être conscients que, même après l'adoption de cette ordonnance spéciale, la surveillance des fonds étrangers faisant appel au public suisse ne pourra jamais être aussi efficace que celle que la loi exerce sur le fonds de placement suisses.

Un pas vers la revision partielle du Code pénal suisse

(C.P.S.) La commission du Conseil national chargée d'examiner le projet de revision partielle du code pénal suisse a siégé à Lucerne, les 1^{er} et 2 juillet 1970, sous la présidence du député argovien M. Arthur Schmid et en présence du chef du Département fédéral de justice et police, M. Ludwig von Moos, conseiller fédéral. Sa tâche consistait à prendre position face aux multiples divergences qui, à la suite des décisions prises par le Conseil des Etats le 18 mars 1970, séparent encore les deux chambres du parlement fédéral.

En conclusion de ses travaux, la commission proposera au Conseil national de se rallier sur de nombreux points à l'avis du Conseil des Etats. L'accord s'est réalisé, notamment, sur l'article 13, concernant l'examen qui doit être ordonné en cas de doute quant à la responsabilité de l'inculpé. En outre, il ne subsiste plus de divergence au sujet de la peine accessoire de la privation des droits civiques, qui est appelée à disparaître du code, tandis que des règles nouvelles seraient introduites à propos de l'incapacité d'exercer une fonction publique (article 51).

Une divergence qui subsiste encore ; elle touche aux concep-

tions fondamentales du droit pénal et concerne les conditions du sursis à l'exécution des peines. En l'état actuel du droit, le sursis est exclu si le juge s'arrête soit à une peine de réclusion, soit à une peine d'emprisonnement d'une durée supérieure à un an. Alors que le Conseil des Etats n'a pas voulu modifier la solution en vigueur, le Conseil national s'est déclaré favorable à la possibilité d'accorder le sursis pour toute peine d'emprisonnement n'excédant pas deux ans. Pour sa part, la commission du Conseil national proposera un moyen terme, suivant lequel le sursis serait possible à raison de toute peine privative de liberté dont la durée ne dépasse pas dix-huit mois. Alors que le droit pénal s'oriente résolument en direction de la peine unique, la commission a considéré qu'il ne se justifierait pas de maintenir, à propos du sursis, la distinction entre la réclusion et l'emprisonnement. Quant à l'extension du domaine du sursis, elle lui a paru commandée, malgré l'opposition d'un certain nombre de magistrats de l'ordre judiciaire, par le fait que le sursis est apparu jusqu'ici comme la mesure de resocialisation la plus efficace, et non point comme une simple marque de clémence. Les statistiques de la criminalité montrent en effet que, dans leur grande majorité, les délinquants qui bénéficient du sursis ne démentent pas le pronostic favorable dont ils ont bénéficié, qu'ils savent éviter toute récidive.

**L'ancien président de la
Confédération,
M. Schaffner,
renonce après avoir
« mûrement réfléchi »**

(A.T.S.) La direction de Brown Boveri et Cie S.A., à Baden, a communiqué que M. Schaffner, ancien président de la Confédération, « après avoir mûre-

ment réfléchi », a refusé d'accepter le mandat de membre et président du Conseil d'administration de BBC, mandat que lui avait confié l'assemblée générale des actionnaires. M. Max Schmidheiny, l'actuel président, s'occupera des affaires présidentielles jusqu'au moment où interviendra une nouvelle élection.

Dans une lettre annonçant sa décision à BBC, M. Schaffner écrit notamment : « après avoir mûrement réfléchi, je me vois contraint de renoncer à accepter mon élection d'hier aux postes de membre et de président du Conseil d'administration de votre entreprise. Si les juristes de votre maison devaient estimer qu'un refus n'est plus possible actuellement, je vous prie de considérer cette lettre comme une démission avec effet immédiat.

« Je n'ai pas pris facilement cette décision, étant donné les lourdes charges qui pèsent sur les épaules de votre président actuel, M. Max Schmidheiny, je m'étais déclaré prêt à assumer ces fonctions après avoir eu le sentiment que mon état de santé s'était amélioré. J'estimais en effet pouvoir, par une acceptation, servir la plus importante entreprise de mon canton d'origine, dans une période de restructuration en Konzern multinationaux dans le cadre de négociations internationales. » Cette attitude n'a pas été vue d'un bon œil, non seulement par le président de l'Association du personnel de BBC — la reprise de slogans depuis longtemps rejetés d'une ancienne campagne électorale ne m'aurait guère gênée — (il a entre-temps été désavoué par son comité directeur), mais également par une presse d'opinion qu'il faut prendre au sérieux, presse qui n'appréciait guère qu'un magistrat sortant du Conseil fédéral retourne dans l'économie où il travaillait auparavant et de plus

prenne la tête d'une entreprise industrielle.

« Si mes sentiments sont jugés de cette façon, je renonce naturellement à occuper la fonction que vous m'avez confiée au sein de votre Konzern.

« Je n'ai pas quitté mes fonctions publiques en raison du travail qu'elles m'imposaient, mais à la suite de critiques décourageantes et d'une très grave maladie. Je ne prendrai donc pas de nouvelles charges se présentant sous des aspects si peu réjouissants, et qui risqueraient en outre de remettre en question une santé retrouvée. »

**Inauguration de l'aérogare
de Bâle-Mulhouse :
M. Tschudi s'adresse à
M. Pompidou**

(A.T.S.) Au cours de l'inauguration officielle de l'aérogare Bâle-Mulhouse qui a eu lieu fin juin, M. Tschudi, président de la Confédération, a notamment déclaré à M. Pompidou, président de la République française : « Outre les avantages purement matériels qu'offre l'aéroport, je voudrais dégager tout le sens que revêt cette journée. Les liens que l'histoire a tissé entre nos pays sont plus que ceux de bon voisinage. De même notre rencontre a une signification qui va au-delà de l'inauguration d'une entreprise commune. Elle doit nous permettre de renouveler notre attachement mutuel à certains grands principes : celui de la liberté, du respect de la personne humaine et de la primauté du droit sur la force. Nous partageons avec la France, M. le Président de la République, un même patrimoine que nous avons à cœur de maintenir. »

Comme l'aérogare se trouve entièrement sur le territoire français, c'est donc M. Pompidou qui recevait le président de la Confédération qui, après l'avoir remercié, fit l'historique de cette entreprise franco-suisse.

« Aujourd'hui, a ajouté M. Tschudi, le parachèvement des nouveaux bâtiments de l'aéroport de Bâle-Mulhouse met fin à un état provisoire qui durait depuis plus de quatre lustres, donnant ainsi un démenti au dicton selon lequel il n'y a que le provisoire qui dure. Nous possédons maintenant un centre moderne bien équipé, apte à rendre de bons services des années durant. » Après avoir insisté sur l'idée du Conseil fédéral et des Chambres de doter la Suisse de plusieurs aéroports bien équipés, M. Tschudi a déclaré que, par cette inauguration, de nouvelles possibilités de développement s'ouvrent pour une vaste contrée, notamment pour l'Alsace avec laquelle les Bâlois ont des échanges depuis des temps immémoriaux.

Et le président de la Confédération de conclure poétiquement : « Grâce à l'avion, les « soirs de demi-brume à Londres » et les « Pâques à New York » nous sont ainsi devenus plus proches, mais pas moins fascinants d'être atteints par les chemins du ciel. Mais à quoi serviraient les voyages autour du monde, si l'avion n'apprenait pas d'abord aux peuples de la terre à se mieux connaître, c'est-à-dire à se rapprocher ? puissent-ils, eux tous, répéter, un jour pas trop lointain, la parole du plus inspiré de vos poètes : « C'est en vain que la distance et le sort nous séparent. »

Outre les deux chefs d'Etat, de nombreuses personnalités des deux pays assistaient à cette inauguration. Du côté français, on notait la présence de M. Maurice Schumann, ministre des Affaires étrangères, de M. Raymond Marcellin, ministre de l'Intérieur, de M. Robert Galley, ministre des Postes, ainsi que des membres de l'Assemblée nationale et du sénat et de préfets et sous-préfets de diverses régions.

La délégation suisse était composée du conseiller fédéral Gra-

ber, de M. Pierre Micheli, secrétaire général du Département politique, et de M. Wetterwald, chef du protocole. Le Conseil d'Etat de Bâle-Ville incorpore, ainsi que des représentants de l'Office fédéral de l'Air et des membres du corps diplomatique, assistaient également à cette manifestation.

La « Cinquième Suisse » à Berne en 1972

(C.P.S.) L'année 1972 verra se dérouler à Berne la 50^e « Journée des Suisses de l'étranger », soit des assises annuelles des groupements de nos compatriotes émigrés rassemblés sous l'égide de la N.S.H. Pour marquer l'événement, un comité est déjà à l'œuvre. Il est présidé par M. Otto Wenger, conseiller national et comprend diverses personnalités de la ville et du canton.

Au cours d'une conférence de presse à laquelle assistaient notamment M. Louis Guisan, conseiller aux Etats et président de la Commission des Suisses à l'étranger de la N.S.H. (le « parlement » de la 5^e Suisse), et M. Tschappat, syndic, de la ville fédérale, on a pu apprendre que ce jubilé offrira l'occasion à nos compatriotes de l'extérieur d'exposer dans le centre de la vieille ville de Berne, plus spécialement dans les vitrines et sous les arcades de la Kramgasse, les principales activités auxquelles ils se livrent et qui contribuent au bon renom de notre pays. Il y aura aussi des manifestations culturelles et artistiques, un tir commémoratif et des démonstrations de l'armée.

On évoquera le souvenir et l'histoire de l'émigration suisse, qui a joué et joue encore un grand rôle dans la vie helvétique, Dans une séance plénière qui se tiendra dans la salle du Conseil na-

tional, on traitera de l'exercice des droits civiques par les émigrés, suite logique de l'introduction récente dans la Constitution d'un article 45 bis reconnaissant officiellement l'existence de la 5^e Suisse comme partie intégrante de la communauté nationale et fixant ses droits et ses devoirs.

Cette année, le Congrès des Suisses de l'étranger s'est déroulé à Zofingue à la fin du mois d'août. Thème principal des débats: révision totale de la constitution. Nos compatriotes émigrés ont pu en effet avancer des suggestions fondées sur l'expérience qu'ils ont de régimes étrangers et qui pourraient contribuer à la refonte raisonnée de nos propres institutions.

GRAND HOTEL DU PAVILLON

★ ★ ★ ★ C

PARIS-X^e

36, rue de l'Echiquier

(Boulevard et métro
« Bonne-Nouvelle »)

Garage-Parking à 50 mètres

Tél. 770-17-15 et 770-54-34

Câble : Pavilotel

200 chambres - 120 bains

Salles et Salons de 10 à 200
personnes pour banquets,
réceptions, conférences,
expositions

